

Appel à projets

Parcours Art'Sensation

1^{ère} Edition 2010

SENSATION BRETAGNE, c'est 19 stations réparties sur l'ensemble du littoral breton : Cancale, Dinard, Saint Cast le Guildo, Erquy, Binic, Saint Quay Portrieux, Perros-Guirec, Trébeurden, Carantec, Roscoff, Plouescat, Plougonvelin – Pointe Saint Mathieu, Fouesnant les Glénan, la Forêt Fouesnant, Névez, Carnac, Quiberon, Port Crouesty - Port Navalo, Pénestin.

Notre crédo : la diversité ; diversité des stations, diversité du climat, diversité des paysages.

Notre volonté : Travailler ensemble pour la promotion d'une Bretagne riche et vivante toute l'année.

Notre point fort : La mutualisation des moyens.

Notre démarche : Le développement d'une stratégie marketing, de projets culturels pour que nos stations littorales vivent en toutes saisons.

Le projet

Art sensation, manifestation programmée en Mai 2010, est la première édition d'un événement d'art contemporain organisé par Sensation Bretagne. Nous souhaitons offrir tant aux artistes qu'au public un moment de partage, d'échanges et de découvertes de notre patrimoine, notre histoire, notre culture à travers une forme d'art particulière.

Pour nous, cet événement puise son originalité non seulement au cœur même de son support de création ; l'éclectisme de la côte bretonne, mais aussi dans sa dimension régionale et dans la circulation des œuvres au sein de notre réseau.

Cette manifestation, d'ampleur régionale, se donne pour objectifs de :

- Valoriser le territoire de nos stations à travers des pratiques artistiques actuelles
- Familiariser le public à l'art en général et au Land'art en particulier (ou art environnemental)
- Valoriser le travail réalisé à travers une exposition photographique des œuvres.

Pilotée par l'association Sensation Bretagne, cette manifestation se déroulera du 17 au 24 Mai 2010, simultanément dans 4 des 19 stations adhérentes à l'association : Roscoff, Fouesnant les Glénan, Erquy, Arzon. Il y aura donc autant d'artistes sélectionnés que de communes participantes soit 4 artistes.

Cadre de l'appel à projets

- Aucune thématique spécifique n'est donnée à l'évènement afin de laisser les artistes libres d'exprimer leur sensibilité. Seule une ligne directrice doit guider les réalisations, portant sur les notions de « **sensations littorales** », et/ou de « **respect de cet environnement riche et varié** ».
- Nous demandons la création de plusieurs œuvres conséquentes afin d'établir un cheminement ou d'un projet monumental.

Pour exemple :



Gaël Gicquiaud,
l'avocette de
Saint Armel, site
de Lasné



Caroline Valette, le cochon
sauvage, 2009, Plonéour-
Lanvern

- Les œuvres seront réalisées à partir *d'éléments naturels*.
- La création se fera *in situ*.
- Le lieu d'implantation de ou des œuvres sera défini avec chaque commune.
- Un reportage photos sera réalisé sur l'ensemble des communes participantes en vue d'une exposition itinérante sur l'ensemble des 19 destinations que compte notre réseau. L'association sera propriétaire de ces clichés et des droits de diffusion pour notre promotion/communication.

L'appel à projet porte sur une résidence d'une semaine dans une commune.

Vous êtes autonomes dans votre projet. Pour le développer, votre commune d'accueil mettra à votre disposition un local de création du 17 au 24 mai 2010.

Votre projet doit être mis en place le 21 mai 2010 pour un début de manifestation le 22 Mai jusqu'au 24 Mai 2010 avec vernissage le 21 mai au soir.

Une présence sur les lieux de la manifestation est imposée du 22 au 24 mai 2010.

Cahiers des charges

- Le temps forts de la manifestation se déroulera du 22 au 24 Mai 2010.
- Le temps de résidence est prévu du 17 au 24 Mai 2010 inclus (soit 7 nuits/8 jours).
- La manifestation se déroulera simultanément à Fouesnant les Glénan, Roscoff, Erquy et Arzon.
- 4 artistes seront sélectionnés et répartis entre chacune des communes. Chaque artiste doit préciser sa volonté de travailler sur une commune et précisera le lieu ou le site dans lequel l'œuvre s'inscrit dans cette commune.

■ **Les œuvres**

Nous mettons l'accent sur la nécessité de **l'impact visuel** du travail et apprécierons la réalisation d'œuvres conséquentes.

L'installation doit être en résonance avec le lieu choisi. Chaque artiste est autonome dans sa conception, sa mise en place et son démontage.

Chaque artiste doit fournir un descriptif concis de son travail en vue de la réalisation d'une plaquette de présentation, du dossier de presse et de panneaux de présentation sur site.

Ces points seront à préciser dans la réponse à l'appel à candidature.

Les œuvres finalisées doivent être conforme au projet présenté.

■ **Indemnités de prestation**

Une enveloppe de 1000 euros est attribuée par artistes couvrant une note d'honoraires et les droits d'auteurs et les notes de frais (achat de matériaux, défraiement kilométrique et alimentaire).

■ **Hébergement**

Les artistes seront hébergés pendant toute la durée de leur résidence. Le logement de l'artiste sera choisi au préalable par chacun des Offices de Tourisme des villes participantes.

■ **Installation/Démontage**

L'accueil des artistes se fera dans chacune des villes par le Directeur de l'Office de Tourisme le 17 Mai 2010.

L'installation finale des créations devra être terminée pour le 21 Mai 2010 date butoir, dans chacune des villes.

Le démontage sera assuré par l'artiste qui peut solliciter l'aide des services techniques de la commune accueillante (à préciser au préalable).

■ **Présence**

Il est rappelé qu'une présence sur place est obligatoire, le jour de l'ouverture de la manifestation, le 21 Mai 2010, jour du vernissage.

Il est vivement conseillé d'être disponible sur toute la durée de l'évènement.

(Préciser toutes indisponibilités sur votre réponse à candidature).

■ **Matériaux**

Chaque artiste se déplacera avec son propre outillage.

Si l'utilisation de matériaux est envisagée dans le projet, chaque artiste doit être autonome dans son achat et acheminement.

Chaque artiste est autonome dans la progression de son travail.

■ **Divers**

Les œuvres sont sous la responsabilité de chaque artiste

Chaque artiste doit disposer d'une responsabilité civile et d'une assurance maladie.

Les œuvres ne seront pas assurées.

Des clichés photographiques seront pris par un professionnel en vue d'une exposition itinérante. Cette exposition faisant partie intégrante du projet.

Les clichés photographiques et les photographies retenues pour l'exposition pourront être exploitées par le réseau et les communes participantes à des fins de communication et de promotion sur nos supports (presse, éditions, multimédia, publicité promotionnelle).

Les artistes s'engagent à céder les droits de représentation de leurs œuvres.

Les photos seront diffusées sur notre site internet www.sensation-bretagne.com et sur tous les supports de communication de l'association. Le nom des artistes sera précisé.

SELECTION DES DOSSIERS

L'association Sensation Bretagne avertira les artistes sélectionnés au plus tard le **15 Février 2010**.

La sélection des dossiers se fera sur avis d'un jury composé des 2 chargées de mission de l'association, de chacun des Directeurs d'Office de Tourisme concernés, des élus locaux, des représentants d'associations d'art locales et de partenaires artistiques (Services culturels du Conseil Régional, collectifs d'artistes).

Le jury établit une liste d'artistes sélectionnés et une liste d'attente en cas de désistement d'un candidat élu.

Une convention d'engagement sera signée entre l'artiste sélectionné et la commune d'accueil. Cette convention portera sur les engagements techniques et financiers. Cette convention pourra être résiliée en cas de non respect des engagements de l'artiste et cela sans droits à aucune indemnité.

■ **Le dossier devra contenir**

- 1- Votre CV et une présentation de vos réalisations antérieures + N°SIRET
- 2- Une présentation détaillée du projet que vous souhaitez présenter (démarches artistiques, esquisses, matériaux pressentis pour leur réalisation, ...)
- 3- Une fiche technique qui listera vos besoins en termes d'espace final pour la mise en place de l'œuvre.
- 4- Une précision sur votre organisation (date de commencement, arrivée sur place, jour de présence,...) et ville souhaitée.
- 5- Une description courte du projet (idée, ligne directrice,...) en vue du dossier de presse, de la réalisation de plaquette d'information pour le grand public et de panneau d'information.

Dossier de réponse à l'appel à candidatures au plus tard le 15/01/2010
A Sensation Bretagne
BP 47
56640 ARZON